



MAIRIE DE VERNIOLLE

SERVICES PERISCOLAIRES

FICHE D'INSCRIPTION 2025-2026

- À RETOURNER AVANT LE 5 JUILLET 2025 -

ENFANT

Identité

Nom :	CLASSE
Prénom :	
Sexe :	
Naissance :	
Lieu de naissance :	

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Assureur :

Numéro :

RESPONSABLE LEGAL

RESPONSABLE 1

RESPONSABLE 2

Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Profession :	Profession :
Situation familiale : Célibataire / Marié / Séparé* / Divorcé* / Veuf / Concubin / Union libre / Pacs	Situation familiale : Célibataire / Marié / Séparé* / Divorcé* / Veuf / Concubin / Union libre / Pacs
Date & lieu de naissance :	Date & lieu de naissance :
Type : Père / Mère / Autre :	Type : Père / Mère / Autre :
Adresse :	Adresse :
Email :	Email :
Tél. :	Tél. :
Portable :	Portable :
Tél. Pro. :	Tél. Pro. :

**si parents divorcés ou séparés, fournir la copie du jugement indiquant les modalités de l'exercice de l'autorité parentale*

**possibilité de facturation partagée - page 5 tableau « garde alternée »*

PERSONNES A Contacter

CONTACT		CONTACT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Lien avec l'enfant :		Lien avec l'enfant :	
Tél. :		Tél. :	
Portable :		Portable :	
Appel en cas d'urgence :	OUI / NON	Appel en cas d'urgence :	OUI / NON
Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON	Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON

CONTACT		CONTACT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Lien avec l'enfant :		Lien avec l'enfant :	
Tél. :		Tél. :	
Portable :		Portable :	
Appel en cas d'urgence :	OUI / NON	Appel en cas d'urgence :	OUI / NON
Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON	Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON

CONTACT		CONTACT	
Nom :		Nom :	
Prénom :		Prénom :	
Lien avec l'enfant :		Lien avec l'enfant :	
Tél. :		Tél. :	
Portable :		Portable :	
Appel en cas d'urgence :	OUI / NON	Appel en cas d'urgence :	OUI / NON
Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON	Autorisé à récupérer l'enfant :	OUI / NON

Votre facture mensuelle est consultable sur votre Portail Famille, vous serez avertis de sa disponibilité par mail.

Souhaitez-vous tout de même recevoir une version papier de votre facture dans le cartable de votre enfant ?

OUI

NON



INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Autorisations

Partir seul : <i>Si vous souhaitez que votre enfant quitte seul, ou accompagné d'un mineur, la structure, une autorisation parentale dûment datée et signée est obligatoire (A joindre avec cette fiche).</i>	OUI / NON
Prise de photo : <i>Nous donnons notre consentement, sans limitation de durée à la diffusion de l'image de notre enfant, à titre gratuit, dans le cadre de reportages, d'articles portant sur les animations réalisées dans les différentes structures.</i>	OUI / NON
Sport : <i>Nous autorisons notre enfant à participer aux activités sportives mises en place au sein de la structure.</i>	OUI / NON
Hospitalisation : <i>Nous autorisons le responsable de la structure à prendre, le cas échéant, toutes les mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale...) rendues nécessaires par l'état de santé de l'enfant.</i>	OUI / NON

Appareillage

Lunettes : Votre enfant a-t-il besoin de porter des lunettes ?	OUI / NON
Appareil dentaire : Votre enfant a-t-il besoin de porter un appareil dentaire ?	OUI / NON
Appareil auditif : Votre enfant a-t-il besoin de porter un appareil auditif ?	OUI / NON

Handicap

Votre enfant a-t-il une notification de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH) ?	OUI / NON
---	-----------

Données complémentaires

Projet d'accueil individualisé : <i>(à fournir obligatoirement)</i>	OUI / NON
Périscolaire Occasionnel : <i>(facturation à la journée)</i>	OUI / NON

INFORMATIONS COMPTABLES

CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

Nom de l'allocataire : N° d'allocataire :

La mairie de Verniolle et la C.A.F de l'Ariège ont signé une convention de service pour la consultation de certaines données enregistrées dans la base allocataire (montant du quotient familial national) par l'intermédiaire du service télématique sécurisé dénommé « Mon espace partenaire ».

MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE

Nom de l'allocataire : N° d'allocataire :

La mairie de Verniolle et la MSA de l'Ariège ont signé une convention de service pour la consultation de certaines données enregistrées dans la base allocataire (montant du quotient familial national) par l'intermédiaire du service télématique sécurisé dénommé « Mon espace privé ».

Autorisez-vous la mairie de Verniolle à consulter votre quotient familial ? OUI / NON

⚠ Si « NON » ou que vous n'avez pas de numéro d'allocataire CAF :

- **Veillez fournir le dernier avis d'imposition des personnes qui composent votre foyer.**

GARDE ALTERNEE

CHOIX 1 - Facturation de la totalité des services périscolaires à un parent désigné.

ACCORD DES DEUX PARTIES POUR FACTURATION À :

CHOIX 2 - Facturation partagée selon une clef de répartition et le QF de chaque parent.

SERONT ALORS FACTURÉS :

- Le nombre de repas pris par l'enfant selon la période de garde du parent
- La moitié du forfait mensuel ALAE
- Le nombre d'accueil du mercredi selon la période de garde du parent.

**Pour cela, vous devez indiquer les MODALITES DE PRESENCE DE L'ENFANT
à compter du mois de septembre 2025**

(ex. semaine paire chez la mère / semaine impaire chez le père)

.....
.....
.....

DOCUMENTS A FOURNIR

Merci de fournir la photocopie des documents suivants :

- ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE
- COPIE DU CARNET DE SANTE - PAGES DES VACCINS

ATTESTATION ET SIGNATURES

Nous soussignés :

Responsables légaux de l'enfant :

- certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure,
- nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche,
- certifions que notre enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels,
- autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande,
- attestons sur l'honneur être titulaires de l'autorité parentale et certifions sur l'honneur les renseignements portés par ce formulaire.

RESPONSABLE 1

Fait à
Le

RESPONSABLE 2

Fait à
Le

INFORMATIONS PRATIQUES

La rentrée scolaire aura lieu le 1^{er} septembre 2025 à 9 heures.

HORAIRES DE CLASSE
LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI
9h00 - 12h00 / 14h00 - 17h00

LES SERVICES PERISCOLAIRES

Pour accueillir les écoliers dans les meilleures conditions, des services périscolaires sont mis en place par la mairie. Ces services sont proposés et destinés aux familles, en lien à l'école, pour encadrer les enfants dont les parents ne sont pas disponibles, avant et après l'école ainsi que pendant la pause méridienne.

HORAIRES DES SERVICES PERISCOLAIRES

LUNDI - MARDI - JEUDI - VENDREDI

ACCUEIL DU MATIN
De 07h30 à 9h00

LE TEMPS DU MIDI
De 12h00 à 14h00

ACCUEIL DU SOIR
De 17h00 à 18h30

MERCREDI

Possibilité de réserver la demi-journée, ou la journée, avec ou sans repas.

LE MATIN
Accueil de 7h30 à 9h00

AVANT LE REPAS
Arrivée et départ
Entre 11h30 et 12h30

APRES LE REPAS
Arrivée et départ
Entre 13h30 et 14h00

FIN DE JOURNÉE
Départ entre 16h30 et 18h

CONTACTS UTILES

ALAE MATERNELLE
Danièle LACOSTE, directrice
05.61.69.53.60
Alae.maternelle@orange.fr

ALAE ELEMENTAIRE
Magali LOZE, directrice
05.61.69.78.50
Alae.verniolle@orange.fr

ECOLE MATERNELLE
Sylvie PERRON, directrice
05.61.69.53.43
0090578e@ac-toulouse.fr

ECOLE ELEMENTAIRE
Marie CAMARENA, directrice
05.61.69.59.68
0090068a@ac-toulouse.fr

Mairie de Verniolle, Service Enfance-Jeunesse
Marine CAPELLA
05.61.68.48.69
enfance.jeunesse@verniolle.fr



SERVICES PERISCOLAIRES

Tarifs 2025

TRANCHES		1	2	3	4	HC
QUOTIENT FAMILIAL		0€ à 749 €	750€ à 1199 €	1200 € à 1599 €	1600 € et plus	HORS COMMUNE
CANTINE	Tarif unitaire	4.00 €	4.50 €	5.03 €	5.50 €	6.40 €
	Enseignant ou stagiaire de l'enseignement participant à l'encadrement des enfants pendant le service de restauration				6.40 €	
ALAE	Forfait mensuel	30 €	33 €	36 €	39 €	53 €
	3ème enfant & plus	23 €	26 €	29 €	32 €	41 €
	Inscription occasionnelle à la journée par enfant				7 €	
MERCREDI	Demi-journée	7.50 €	8.50 €	10 €	11 €	15 €
	Journée	14 €	16 €	19 €	21 €	25 €



REGLEMENTS DES SERVICES PERISCOLAIRES

J'ai un délai de 15 jours pour payer ma facture à partir de sa date d'émission :

- PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE (préalablement activé)
- EN LIGNE : sur le portail famille
 - par CARTE BLEUE
 - avec mon numéro de compte bancaire
- Par eCESU en ligne par virement
- A LA MAIRIE - Régie des services périscolaires

Horaires et jours d'ouverture : lundi, mardi, jeudi, vendredi : 8h - 12h / 14h - 17h, le mercredi : 14h à 17h.

- En espèces
- En chèque
- En chèque CESU version papier



LE PORTAIL FAMILLE

Les réservations aux activités sont obligatoires : restauration scolaire, accueil du matin, midi ou soir, accueils de loisirs du mercredi.

- Nous vous invitons à créer votre espace famille en ligne* car celui-ci vous permettra de réaliser toutes les réservations de façon dématérialisée.
- Sinon, les fiches de réservation mensuelles sont à imprimer, à remplir manuellement et à déposer à l'ALAE ou en mairie (pendant les vacances scolaires). Vous les trouverez sur le site internet verniolle.fr à l'onglet : mes démarches > enfance-jeunesse-éducation > services périscolaires.

CREATION DE VOTRE ESPACE EN LIGNE

Aller sur : <https://portail.berger-levrault.fr/MairieVerniolle09340/accueil>

1. Cliquez sur « Créer un compte » et remplissez les informations demandées + **LE CODE ABONNÉ**. Il vous a été transmis après enregistrement du dossier d'inscription de votre enfant. *Si vous ne l'avez pas reçu, contactez le service enfance-jeunesse.*
2. Vous recevrez un mail de confirmation contenant un lien d'activation (souligné en bleu). Cliquez dessus et accédez à votre espace grâce à votre identifiant et mot de passe. *Pensez à les enregistrer !*
3. Vous avez maintenant accès à votre **espace famille** sur lequel vous pourrez consulter les informations de votre foyer, **vous pouvez réaliser les réservations aux activités périscolaires sur le planning depuis l'onglet : ACTIVITES**, vous pouvez aussi consulter, télécharger et payer vos factures.

PLANNING DES RESERVATIONS

SEMAINE S-2
Réservation

JUSQU'AU VENDREDI
VERSION PAPIER

JUSQU'AU DIMANCHE
PORTAIL FAMILLE

SEMAINE S-1



SEMAINE S

**Présence
de votre
enfant**

EXEMPLE

Votre enfant mangera
à la **cantine** la
semaine de la rentrée
(1 au 5.09.25)

**RESERVATION
OBLIGATOIRE
AVANT LE :**

-Vendredi 22.08.25

version papier

-Dimanche 24.08.25

en ligne depuis le
portail famille

Pour toute question ou besoin d'accompagnement lors de vos démarches, le service enfance-jeunesse de la mairie se tient à votre disposition par mail : enfance.jeunesse@verniolle.fr ou par téléphone au 0561684869.